



Covid-19

Point presse du 21 avril 2020

Centre Hospitalier
Robert Morleval SEMUR EN AUXOIS



CH de la HAUTE CÔTE-D'OR
Châtillon-Montbard-Saulieu-Alise-Vitteaux

Rendez-vous familles : les EHPADs du nord Côte-d'Or s'organisent

La nouvelle était attendue par de nombreuses personnes âgées et par les familles. Le Ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé dimanche 19 avril le rétablissement d'un droit de visite pour les familles dans les EHPADs. Dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis le début de la crise sanitaire, le CH de Semur-en-Auxois, le CH de la Haute Côte-d'or et les EHPADs de Laignes et Moutiers-Saint-Jean s'organisent pour mettre en oeuvre au plus tôt ce protocole national tout en gardant à l'esprit la priorité de préserver la santé des résidents et de leurs visiteurs.

La majorité du public accueilli dans les EHPADs publics du nord Côte-d'Or présente une ou plusieurs pathologies associées à une forte dépendance ce qui les rend particulièrement vulnérables vis-à-vis du Coronavirus (Covid-19). Bien qu'attendus, la mise en place de rendez-vous familles au sein des EHPADs nécessite d'être organisée sur le plan de la sécurité sanitaire afin de limiter les risques de transmission du virus. Un équilibre est à trouver en fonction des configurations locales, établissement par établissement, en considération aussi des ressources matérielles et humaines disponibles.

En l'état, l'on s'oriente vers une mise en oeuvre "encadrée" des rendez-vous familles : les familles proches ou représentants légaux rempliront une demande écrite de rendez-vous, les visites interdites aux mineurs seront limitées en nombre et en temps, des règles strictes en matière de mise en oeuvre des gestes barrières et de distanciation sociale seront à respecter. Le Ministre de la Santé l'a d'ailleurs rappelé : ce sera à la demande du résident, pas plus de 2 personnes à la fois avec une impossibilité maintenue de contact physique. Les rencontres se dérouleront au sein des jardins ou dans des espaces dédiés à proximité des entrées de telle sorte à limiter les flux de circulation au sein des lieux de vie. Ainsi à la Résidence Médicalisée de l'Auxois par exemple, une réflexion est en cours pour l'installation de barnums dans le parc afin d'y organiser les rendez-vous. Des adaptations seront sans doute nécessaires d'où une montée en charge progressive du dispositif.

Les premiers temps, les résidents prioritaires seront ceux pour lesquels le confinement a un fort impact sur leur santé physique et mentale. Ensuite, cette possibilité de maintien du lien social en présentiel sera étendue à l'ensemble. La date de démarrage des premiers rendez-vous famille n'est pas encore arrêtée mais nous espérons pouvoir être opérationnel le plus rapidement possible. En outre, aucun engagement ne peut être pris à ce stade sur la périodicité des visites. On peut très bien envisager, dans un souci d'équité, d'alterner les séances d'appels vidéos via Skype qui fonctionnent déjà avec les visites en présentiel. Une vigilance devra être apportée également à l'accompagnement psycho-social des résidents avant et après les visites. En effet, nous pouvons craindre que ces visites suscitent pour certains anxiété, questionnements ou frustrations. D'ores et déjà, nos EHPADs ont adapté ou renforcé les modalités d'intervention des psychologues sur le terrain.

D'un point de vue pratique, les familles recevront une confirmation par mail de leur rendez-vous pour justifier de leur déplacement à l'appui de l'attestation dérogatoire susceptible d'être présentée aux forces de l'ordre.

Dans le cadre du déploiement progressif des tests auprès des publics fragiles, deux EHPAD du Centre Hospitalier de la Haute Côte-d'Or ont été retenus par l'ARS Bourgogne Franche-Comté et par le Conseil Départemental : ceux de Montbard et de Vitteaux. Il s'agit de tester systématiquement les résidents et les professionnels qui les accompagnent, avec la technique PCR, c'est-à-dire par prélèvement naso pharyngé. Les tests sont largement avancés à Montbard, et ont débuté le 20 avril sur le site de Vitteaux. Ils sont systématiquement proposés à l'ensemble des professionnels et des résidents. Il ne s'agit pas de tests à visée diagnostique sur des sujets malades, mais d'un dépistage, c'est-à-dire d'une photographie un jour donné, de ces deux populations. Ces tests sont pratiqués dans des EHPAD au sein duquel des résidents ou des membres du personnel ont déjà été testés positifs au COVID-19.